



Udaf

Loire-
Atlantique

UNIS POUR LES FAMILLES



ASF

Accompagnement Social et Familial
Pôle Enfance Famille et Parentalité

En pratique

Les mesures exercées par le service ASF sont des mesures d'accompagnement. Les personnes conservent tous leurs droits civils ainsi que leur autorité parentale.

Le service

Le service d'Accompagnement Social et Familial de l'Udaf de Loire-Atlantique est composé de délégués.ées aux prestations familiales et de travailleurs.euses sociaux.ales qui exercent des mesures d'accompagnement à domicile.

Le public

Les personnes susceptibles d'être accompagnées par le service ASF sont des ménages et familles ayant des difficultés dans la gestion de leur budget et notamment de leurs prestations sociales et/ou familiales ou en difficulté sur le marché de l'accès au logement.

MAESF / MJAGBF

Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale
Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

LA MISSION



Les mesures sont exercées dans le cadre d'un accompagnement à domicile organisé en visites mensuelles. Un travail est réalisé autour du budget visant à **prioriser les dépenses pour sécuriser les besoins fondamentaux des enfants.**

En MJAGBF, les prestations familiales sont gérées par l'Udaf 44 et les décisions sont prises avec les parents, dans l'intérêt des enfants.



Le public

À destination des parents résidant en Loire-Atlantique ayant des difficultés dans la gestion de leur budget et en particulier dans l'utilisation des prestations familiales.

LE CADRE



Les MAESF et MJAGBF sont inscrites dans le cadre de la protection de l'enfance.

La MAESF est contractualisée avec le Département.

La MJAGBF est ordonnée par un juge des enfants.



La durée

La MAESF est prononcée pour 6 mois à 1 an et renouvelable jusqu'à 2 ans. La MJAGBF dure en moyenne 1 an et peut être renouvelée jusqu'à la majorité du dernier enfant présent au domicile.



L'exercice

Les mesures sont exercées par des professionnels certifiés délégués aux prestations familiales.

À qui s'adresser



Les mesures exercées par le service Accompagnement Social et Familial sont initiées par l'assistante sociale de secteur. Au cours du suivi, les professionnels travaillent en lien avec le service social référent.

ASLL

Mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement

LA MISSION



La mesure ASLL s'exerce dans le cadre d'un accompagnement de proximité visant l'accès ou le maintien durable dans le logement. Un travail est réalisé autour des droits et devoirs du locataire, de la gestion budgétaire et de la médiation avec les partenaires (bailleurs, créanciers).

En ASLL, les conseils et l'aide éducative sont apportés aux ménages pour sécuriser leur parcours résidentiel et favoriser leur autonomie.



Le public

À destination des ménages résidant en Loire-Atlantique rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement.

LE CADRE



La mesure est contractualisée entre les personnes et le Département, Action Logement ou Nantes Métropole.



La durée

Nantes métropole	Conseil Départemental	Action Logement
ASLL accès : 6 mois maximum.	21 mois maximum (9 mois; 2 fois 6 mois renouvelable)	3 à 6 mois renouvelable, 2 fois 6 mois
ASLL maintien : 18 mois maximum		



L'exercice

La mesure est réalisée par un travailleur social dans le cadre de visites mensuelles à domicile.

Nos métiers

Les délégués.ées aux prestations familiales :

Titulaires d'un certificat national de compétences, les délégués aux prestations familiales exercent auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations familiales.

Les intervenants.es sociaux :

Les travailleurs.euses sont des professionnels titulaires d'un diplôme de travail social.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires, selon la mesure exercée et les objectifs (bailleurs sociaux, fournisseurs d'eau et d'énergie, Préfecture, créanciers...)



 **Udaf** **UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**
Loire-Atlantique

2 impasse de l'espéranto,
Saint Herblain,
44956 Nantes Cedex

CONTACT

Tél : 02 40 95 61 94 ou
02 40 95 61 89

Mail : info@udaf44.asso.fr

Site internet : www.udaf44.fr